—Une mauvaise affaire.... avec Gaston de la Terrade? Jamais de la vie, mon cher. J'en serai quitte pour une égratignure, et lui se posera en héros de roman aux yeux de sa nièce, dont il m'a tout l'air de convoiter les dix millions.

Gaston dansa encore une fois avec Marcelle Delarue; puis, évitant les regards angoissés de Blanche, il disparut à son tour, sans avoir pris congé de personne.

Et la pauvre enfant demeura accablée, son adorable cœur tout ulcéré, ne pouvant dire à personne la cause de ses alarmes; et, comme elle voyait sans cesse sa mère se promener, à travers la fête, au bras du marquis de Marignac, elle ne parvenait pas à chasser de son esprit l'abominable calomnie jetée par cet indifférent:

—Trois millions!.... Une amie comme la baronne de Candia vaut bien cela!

VI

MÈRES DE ROMAN.

Depuis le commencement de l'hiver, le baron de Candia faisait quelque fois à Geneviève et à Blanche la gracieuseté de les conduire dans le monde, mais jamais de les attendre jusqu'à la fin d'une soirée pour les ramener chez elles. Il laissait ce soin à son beau-père et, plus souvent, à Gaston de la Terrade. Les prétextes ne lui manquaient pas pour se dégager de ses devoirs de mari: quelques mots.... le cercle.... rendez-vous d'affaires.... Et il était libre d'aller terminer ses soirées chez Olympe, ce qu'il faisait très régulièrement sans jamais admettre qui que ce soit, pas même Gaston, dans son intimité.

Cette nuit-là, à la stupéfaction de ceux qui connaissaient les dessous de sa vie, il attendit, sans manifester ni impatience ni ennui, le moment où la baronne se décida à se retirer. Et ce fut un nouveau sujet d'angoisse pour Blanche, car elle s'aperçut bientôt que son père surveillait sans cesse Raymond et Geneviève:

—Dieu! se disait-elle, s'imagine-t-il, lui aussi, ce que ces misérables ont osé.... Oh! soupçonner une amitié si pure, un dévouement si désintéressé!....

Car, pas une seconde, elle n'avait douté ni de sa mère ni de Raymond. Etait-ce la faute de sa mère si son père l'avait abandonnée? Elle savait, hélas! mieux que personne, que plus de vie commune n'existait entre eux.... Et pouvait-on blâmer sa mère d'avoir cherché une consolation, non dans un amour coupable, mais dans une respectueuse amitié?....

—Oh! Si j'étais un homme!

Avec quelle énergie elle eût vengé sa mère de cette odieuse calomnie! Et elle déplorait que le hasard eût mis ce soin aux mains de Gaston de la Terrade.

—Mais je n'ai plus le droit de rien dire, maintenant, de rien arrêter. Et il faut que j'aie le courage de sourire à tous ces danseurs.... Si je demandais à maman de m'emmener, elle me croirait malade, je l'inquièterais; je ne pourrais lui donner aucune bonne raison. Restons!

Elle déploya une énergie surhumaine pour se montrer aussi gracieuse que de coutume en dansant avec Hugues de Marignac; et elle accueillit comme une délivrance un appel des yeux par lequel sa mère lui fit bientôt signe qu'elles allaient partir.

Geneviève était déjà au bras de son mari.

—Dépêche toi! dit le baron à Blanche, d'un ton brusque, dès qu'elle les rejoignit.

—Mais, père, je suis prête à vous suivre.

Elle avait remarqué qu'il était nerveux, agité et, sentant qu'il ne cherchait qu'une occasion de gronder, elle se faisait bien douce pour le désarmer.

—Mon ami, dit alors Geneviève, allons prendre congé de Mme de Marignac.

—Merci! fit-il. Pour qu'elle nous traite aussi bien qu'à notre arrivée?.... Non, non! Nous pouvons bien partir de cette maison sans prendre congé de qui que ce soit; profitons du moment où le marquis de Marignac conduit au buffet la femme d'un député.

Il parlait d'une voix saccadée, jouant au naturel la comédie d'indignation qui faisait partie de son programme. L'attitude si confiante de Geneviève au bras de Raymond avait définitivement réveillé en lui cette jalousie qui dort au fond du cœur de tout homme, même quand il s'agit d'une femme qu'il n'aime plus. Jusqu'alors, il avait eu confiance en la parfaite honnêteté de sa femme, maintenant, il n'y croyait plus; il se disait:

—Elle est sur le point de céder, si elle ne l'a déjà fait!

Et, s'il se gardait bien de manifester sa jalousie, il exhalait sa mauvaise humeur en brusquant sa femme et sa fille.

Il les conduisit, à pas précipités, à sa voiture, ne voulant pas attendre qu'on la fit avancer devant la porte de l'hôtel; et il les y jeta, plutôt qu'il ne les y fit monter.

Et la voiture était à peine en marche qu'il apostrophait rudement Geneviève:

—Je pense que vous devez être satisfaite? La famille de Marignac nous a joliment traités!

—Qu'avez-vous donc à reprocher à messieurs de Marignac? murmura Geneviève d'une voix tremblante.

—Oh! A eux, rien! fit Candia en ricannant: ils ont continué leurs amabilités intéressées, le marquis avec vous et le comte avec Blanche; mais ils ne sont pas toute la famille, et la marquise douairière de Marignac nous a gravement insultés, ce soir, aux yeux de tout Paris....

Geneviève essaya de répondre, d'expliquer la conduite de Mme de Marignac; sa voix s'étrangla dans sa gorge. Blanche dit alors:

—Père, je vous assure que vous exagérez....

—Tais-toi! interrompit le baron, tu n'as qu'une chose à faire, toi: écouter et obéir! Si vous ne ressentez pas l'injure qui nous est faite, j'ai un peu plus de cœur que vous. J'ai dominé mon indignation; j'ai voulu éviter un scandale dont vous auriez souffert; et, pour que le monde ne puisse pas soupçonner ce dont il s'agit, je ne donnerai suite à cette affaire que dans quelques jours. Mais je vous réponds que M. de Marignac me présentera très humblement ses excuses......ou que je le flanquerai à la porte de chez moi!

Devant ce langage grossier, Geneviève retrouva son énergie:

—Vous oubliez sans doute que vous parlez devant moi, dit-elle d'un ton hautain.

—J'ai dit ce que j'avais à dire et comme il m'a plu de le dire. Assez, maintenant!

Il s'enfonça dans un coin de la voiture et fixa un regard terriblement railleur sur sa femme.

Geneviève, le buste redressé, semblait une statue, pas un muscle de son visage ne bougeait; mais bientôt deux larmes jaillirent de ses yeux, deux grosses larmes qui roulèrent lentement sur ses joues, puis se reformèrent sans qu'elle les essuyât. Et Blanche, alors, se penchant, entoura sa mère et la consola par de silencieuses caresses.

Candia haussa les épaules et, jusqu'à son hôtel, se mit à la portière de la voiture.

Une fois chez lui, il se rendit dans sa chambre, sans avoir dit adieu ni à sa femme ni à sa fille.

Blanche, prenant bien tendrement sa mère par la taille, la conduisit à son appartement; et, ayant renvoyé la servante qui sommeillait en attendant sa maîtresse, elle voulut aider sa mère à se déshabiller.

Elle ne prononçait pas une parole; mais, par ses soins si doux, par ses regards si pénétrants, elle disait à sa mère combien elle l'aimait, combien elle était avec elle. Elle "la coucha", et Geneviève fit semblant de s'endormir sous ses caresses, pour que Blanche consentît à se reposer.

Le matin, la jeune fille était debout avant sa mère, qui ne s'était endormie que très tard; mais le baron était déjà parti et maman Métis en train de faire sa courte promenade sur le trottoir de l'avenue; elle avait pensé que sa petite fille sommeillerait jusqu'après midi, après cette grande fête.

La jeune fille entra doucement dans la chambre de sa mère et constata qu'elle dormait encore lourdement.

—Je puis téléphoner sans danger. Personne ne m'entendra.

Elle courut au téléphone, placé dans la salle à manger, et demanda, de la part du baron de Candia, à être mise en communication avec le vicomte de la Terrade.

Bientôt, la sonnerie retentissait, et le domestique de Gaston téléphonait!

—Allô! allô! Que voulez-vous?

—M. Gaston.

—Il est sorti.

—Et le comte de la Terrade?

—Aussi.

—Qu'a-t-on décidé?

Cette question fit croire au domestique de Gaston qu'on savait très bien, à l'hôtel de la Terrade, que son maître avait un duel sur les bras; et il répondit sans défiance:

—C'est pour ce matin.

—Oh?

—Je n'en sais rien.

—A l'épée?

—Naturellement. M. le vicomte ne s'est jamais battu qu'à l'épée. Faudrait-il dire quelque chose à M. le vicomte, quand il reviendra, de la part de M. le baron?

—Non, merci.

Et Blanche coupa la communication; elle entendait rentrer maman Métis.

—Eh bien! fit joyeusement la grand'mère, s'est-on amusée?

Blanche dut cacher son anxiété et raconter la fête à sa grand'mère. Et, tout à coup, elle se jeta au cou de la bonne vieille avec une explosion de tendresse, se disant que c'était l'humble origine de cet excellent cœur que la douairière de Marignac méprisait dans la famille de Candia, et que, par suite, elle devait redoubler de tendresse à son égard.

Puis, la journée s'écoula, pour elle, en une affreuse angoisse. Elle aurait voulu sans cesse recourir à ce téléphone, demander des nouvelles du duel. Et, pas un instant, elle ne fut seule.

Mais, vers le soir, comme sa mère allait faire quelques visites et la priait de l'accompagner, elle prétexta une grande fatigue:

—Si vous me le permettez, maman, je resterai à la maison.

Geneviève était à peine sortie que Blanche, glissant aisément entre les mains de maman Metis, se rendait dans la salle à manger; mais on mettait déjà le couvert, elle n'osa pas téléphoner devant les domestiques.

En ce moment, le concierge de l'hôtel apporta les premiers journaux du soir, et Blanche en prit un pour tromper son impatience. Elle aperçut aussitôt, aux dernières nouvelles, le nom de Gaston de la Terrade, et elle lut hâtivement:

"Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, "au Bois de Boulogne, à la suite d'une "querelle qui avait éclaté, la nuit dernière, dans un grand bal, entre deux "Parisiens très connus, le vicomte G. de "la Terrade et le comte de Guébrohant.

"Malgré une légère blessure reçue dès "le commencement du combat, le vicomte de la Terrade a exigé la continuation du duel. Et, à la troisième "reprise, le comte de Guébrohant a "reçu, à l'épaule, une assez grave blessure qui le mettait dans l'impossibilité "de tenir son épée.

"Le comte de Guébrohant a reconnu "alors la fausseté de certaines allégations qui avaient motivé le duel; et "les deux adversaires se sont réconciliés."

—Bien! fit Blanche, rassurée sur l'issue du duel et ne songeant plus, maintenant, qu'à sa mère: si le monde.... si mon père allaient se demander quelles sont ces allégations, cette infâme calomnie?....

Et elle relut anxieusement:

"....Une querelle qui avait éclaté, la nuit dernière, dans un grand bal...."

—Comment des journaux peuvent-ils être informés de choses semblables?

Car ceci n'était pas un procès-verbal; ce récit n'était suivi d'aucune signature de témoin.

—C'est une indiscrétion!

On frappa alors, gentiment sur l'épaule de Blanche:

—Que lis-tu donc si attentivement dans les journaux, petite?

—Mon oncle! murmura Blanche en se retournant.

—Pas ton oncle......Tu sais bien que nous ne sommes plus que cousins.

Et Gaston de la Terrade prenait Blanche dans son bras gauche, son bras droit étant passé dans un foulard noir, et l'embrassait bien affectueusement. Elle lui rendit sa caresse de très bon cœur.

—Je te remercie bien, Gaston!

—Eh, morbleu, t'attaquer, toi ou ta mère, n'est-ce pas m'attaquer?

—Mais, que vous êtes méchants, les hommes! Ce M. de Guébrohant ne pouvait-il te faire ses excuses tout de suite au lieu de vous exposer à vous tuer tous les deux?

—Qui t'a dit qu'il m'avait fait des excuses? s'écria Gaston simulant une véritable stupéfaction.

—C'est là.... dans le journal....

—Un journal s'est permis?....

Et, de son bras gauche, Gaston eut un geste indigné. Puis il lut les quelques lignes racontant le duel, et qu'il connaissait mieux que personne, car elles avaient été rédigées par lui.

—Allons! fit-il avec humeur, on ne peut plus rien cacher aux journalistes. Quelqu'un aura bavardé.... peut-être mon domestique? Et nous tous qui avions pris l'engagement formel de ne jamais rien révéler de ce duel!.... Heureusement, personne n'y comprendra rien.

—Tu ne souffres pas de ta blessure?

—Une simple égratignure; mais j'étais prêt à recevoir un grand coup d'épée pour te prouver mon affection.

Gaston ayant dit cela d'une voix très tendre, Blanche lui jeta un regard étonné.

—Je n'ai jamais douté, dit-elle, de tes sentiments.

—Oh! tu ne te doutes pas à quel point ils sont dévoués.... Tu ne t'imagines pas combien tu m'es chère?

—Si, si! fit-elle avec une nuance d'embarras.

Elle se sentait soudainement gênée par les yeux ardents de son cousin. Il lui semblait un autre homme....

Il la prit encore par la taille, et, quoique cela causât à Blanche une impression un peu désagréable, elle le laissa faire. Il venait d'exposer sa vie pour sa mère, elle ne pouvait l'oublier. Il la mena dans son boudoir à elle, dans la petite pièce pleine de bibelots où elle recevait ses amies.

—Ta mère est sortie?

—Oui, et je ne l'ai pas accompagnée pour pouvoir m'informer, sans qu'elle le sache, de ce duel.

—Tu es donc seule?

—Oui....avec maman Metis.

—Ce n'est pas elle qui troublera notre entretien; elle ne m'aime guère.

—Parce que tu t'es parfois moqué d'elle; et tu avais tort, car c'est le meilleur cœur....

—Mais je n'en ai jamais douté; et si elle savait combien au fond je l'estime et la vénère, elle ne me garderait pas longtemps rancune de quelques paroles en l'air. Et, dis-moi, Blanchette?......

Il s'était assis près d'elle et lui parlait presque à l'oreille.

—Est-ce toi qui as téléphoné aujourd'hui chez moi?

Elle fit signe que oui; et il sourit, tout heureux en disant:

—Mon domestique m'avait bien assuré qu'il n'avait pas reconnu la voix de ton père; mais je n'espérais pas que tu me portasses tant d'intérêt....

—Et comment papa aurait-il su?.... Penses-tu donc que je révèle jamais, à qui que ce soit, ce que j'ai entendu?

—C'est juste. C'est un secret entre nous, ma petite Blanbian; de quoi resserrer notre affection....quoiqu'elle soit déjà bien grande!

Il déposa un long baiser sur la joue de Blanche. Elle s'écarta, machinalement.

—Mais je la voudrais plus grande encore, ma Blanchette chérie, poursuivait Gaston. Ah! je suis très ambitieux, je voudrais être aimé de toi comme je t'aime....

—Etre aimé de moi! Que veux-tu dire par ces paroles, Gaston?.... Je t'aime comme je dois t'aimer.... comme je dois aimer le frère de ma mère....

En prononçant ces mots, Blanche s'écartait encore; son cousin commençait à lui faire peur.

—Cela ne me suffit pas, répondit-il, avec un bel accent de mélancolie; et j'agirais déloyalement si je te trompais plus longtemps sur la véritable nature de mon affection....

Blanche se leva, voulant arrêter cet entretien qui la blessait.

Mais Gaston l'avait reprise, et, très doucement, la forçait à s'asseoir de nouveau auprès de lui.

—Je vois que tu es tout étonnée, ma petite Blanchette; c'est que tu ne connais pas ta puissance de séduction. Il est vrai que moi, qui te vois depuis ton enfance, je ne la soupçonnais même pas il y a un an....

Elle fit un geste pour l'interrompre; mais il parlait avec une telle tendresse, son émotion paraissait si vraie!

—Quand on a décidé que tu étais une jeune fille, qu'on allait te mener dans le monde, j'ai d'abord souri, je te l'avoue; je te voyais toujours si enfant! Et je ne me suis pas réjoui le moins du monde de la mission, que me confia ton père, de te chaperonner, de te servir de frère aîné....Mais, comme tu as pris ta revanche! comme tu m'as conquis par tes sourires, tes douces gentillesses et surtout par la bonté de ton cœur.... Je t'adore, ma petite Blanchette!

Blanche n'eut pas le courage de s'indigner. N'ayant jamais menti, elle ne pouvait admettre que d'autres mentissent; elle était trop sincère pour ne pas croire à la sincérité des autres. Elle ne douta pas un instant de l'amour que simulait Gaston de la Terrade; elle en fut seulement très attristée. Et, avec un sourire contraint:

—Voyons, mon oncle, est-ce raisonnable, pour un homme tel que vous, de vous mettre à aimer une fillette comme moi?

—Je n'ai jamais aimé comme je t'aime! répondit-il. Sans le savoir, je te gardais mon cœur de vingt ans.

Elle eut la délicatesse de ne pas insister davantage sur leur différence d'âge, autrement qu'en l'appelant: "Mon oncle!" Et lui, riait intérieurement de cette naïve finesse de petite fille. D'ailleurs, elle pensa qu'elle devait adoucir son refus.

—Eh bien, mon oncle, je vous suis très reconnaissante de m'aimer; et, si mon cœur était libre, je serais vraiment heureuse de choisir mon époux dans notre famille même; mais vous savez bien que mon cœur est donné depuis longtemps....

Sa voix prit alors un intense accent de reproche:

—Comment, dans ces conditions, osez-vous me parler de votre amour? Cela ne peut que me troubler, me rendre malheureuse....

—Petite Blanchette, les ménages les plus heureux se sont souvent formés au milieu des larmes. Si tu devenais ma femme, je suis du moins certain que tu ne me détesterais pas. Tu regretterais, sans doute, le rêve que tu avais fait; et moi-même, tant que j'ai cru cette illusion possible, je me suis effacé, j'ai eu l'énergie de te cacher ma passion; mais aujourd'hui que ton rêve est devenu irréalisable....

—Que dis-tu?....

Blanche interrompait violemment son oncle; elle s'était dressée, toute frémissante, devant lui et le foudroyait du regard. Ah! ce n'était plus la douce jeune fille que Gaston avait connue jusqu'alors, mais une femme ardente et forte, bien prête à défendre son amour. Et d'une voix décidée:

—Mon rêve sera bientôt la réalité, et rien, rien au monde.... que la mort, ne saurait m'empêcher d'être à Hugues de Marignac! Ah! tu t'es bien trompé, si tu as cru que ma passion s'émoussait parce que jamais une parole d'amour n'est échangée entre Hugues et moi! On nous a imposé une année d'attente en nous demandant notre parole de nous traiter comme des étrangers. Et, quoi qu'il nous en coûte, nous respectons notre parole, et nous attendons, avec une folle impatience, mais certains l'un de l'autre!

—Ne te berce pas de folles illusions, Blanche, ce mariage est devenu impossible, tu es une jeune fille trop intelligente pour ne pas l'avoir déjà compris.

Instinctivement, Blanche baissa la tête, se rappelant tout à coup l'humiliation de la nuit précédente; et Gaston poursuivait:

—Tant que vous n'avez eu contre vous que l'opposition sans animosité de ton père, tu pouvais espérer; il était seul à résister, on aurait fini par l'envelopper, le conquérir; les femmes accomplissent de tels prodiges par la douceur! Mais maintenant, ton père a été heurté, insulté....Si tu savais ce que j'ai déployé d'habileté, cette nuit, pour l'empêcher de faire un éclat! J'ai réussi à le calmer, à l'empêcher de provoquer, séance tenante, le marquis de Marignac.

—Mon Dieu! balbutia Blanche, croyant absolument ce que disait Gaston.

—Bref, j'ai arrêté ce scandale; mais tu dois penser dans quel état de colère ton père est aujourd'hui contre les Marignac?

—Hélas!

Elle se rappelait ce que le baron avait dit la veille en rentrant du bal. Et Gaston continuait;

—Toute cette journée, il a dû s'occuper de réunir les fonds nécessaires pour rembourser au marquis, avant l'échéance, les sommes qu'il a reçues de lui. Et je tremble que, lorsque ce remboursement aura été effectué, il n'y ait un duel autrement grave que celui où j'ai été égratigné ce matin....

Blanche tremblait affreusement: son père et le père adoptif de Hugues se battant! Mais on voulait donc la faire mourir de chagrin?....

—Et puis, dit Gaston, quand même on parviendrait à les réconcilier, à effacer tous ces souvenirs pénibles, ne resterait-il pas cette douairière de Marignac, qui n'admettra jamais qu'un des siens épouse une demoiselle de Candia, c'est-à-dire la petite fille de maman Sermetis, qui est le meilleur cœur de la terre, et que moi j'aimerais de toute mon âme.... mais qui n'est qu'une paysanne! Je ne prononce pas ce mot pour te blesser, ma petite Blanche: tu sais bien que moi, je n'ai aucun de ces préjugés ridicules....

Blanche venait d'éclater en sanglots.

—Mon Dieu, murmura-t-elle, qu'ai-je fait pour que vous m'accabliez de tant de douleurs!

—Enfin, ma pauvre enfant, si cette douairière, dont la tête est un peu folle, a cru les bruits abominables qui courent!.... Si elle avait un fond de vrai dans cette atroce calomnie que colportait si stupidement le comte de Guébrohant?....

Gaston parlait d'une voix très basse, réellement honteux de faire allusion à cette infamie.

—Tu dois comprendre que si la marquise de Marignac croyait cela, jamais, elle ne consentirait au mariage....

—Ah! tais-toi, Gaston!.... Pas cela! oh! je te défends de parler de cela! Tu finirais par me faire croire que, toi aussi, tu es un méchant!

Et, soulevée d'indignation, Blanche s'enfuit; et courant à la chambre de sa grand'mère, elle alla se jeter toute en larmes, dans les bras de maman Metis..

VII

FRÈRE ET SŒUR.

Gaston demeura quelques minutes, assis dans le petit boudoir, la respiration oppressée, les lèvres tremblantes.

Il essayait, sans y parvenir, de "reprendre son assiette". La virulente sortie de sa nièce l'avait désarçonné.

Il murmura enfin, la gorge toute serrée:

Le morceau sera dur à enlever; mais le plus difficile est fait.... Et pourtant, qu'elle énergie dans cette gamine, qui semble frêle comme un roseau!.....Ah! qu'elles prennent garde, elle et sa mère; car, pour parvenir à mon but, je n'hésiterais plus devant aucun moyen.... Il s'était levé et contemplait une photographie de Blanche dans sa première robe de bal, un vrai petit tableau fait par Ladrey; et il disait:

—C'est qu'elle est vraiment jolie! Sans songer à ses millions, elle vaut qu'on commette toutes les folies pour elle....

En ce moment, Geneviève entra, courant presque, dans le boudoir et demanda d'une voix inquiète:

—Mon pauvre Gaston, ce n'est pas grave, ta blessure?

Il se retourna souriant:

—Rien du tout, ma chère amie; tu peux constater toi-même que j'ai ma mine accoutumée.

—Mais ce bras en écharpe?

—Une simple égratignure, que j'aurais mise sur le compte d'un accident, si ces imbéciles de journaux n'avaient parlé.

Geneviève respira et embrassa assez tendrement son frère. Puis ils s'assirent près l'un de l'autre, sur le canapé où Blanche et Gaston étaient tout à l'heure. Geneviève disait:

—Figure-toi que c'est en faisant une visite que j'ai appris que tu t'étais battu en duel: j'ai eu un moment d'affolement, quoique le procès-verbal déclarât que tu n'étais que légèrement blessé....

—Pardon, pardon! interrompit Gaston, ce n'est pas le procès verbal que les journaux ont publié: le procès-verbal n'a été communiqué à personne; il y a là une indiscrétion que j'aurais voulu éviter à tout prix....

—Enfin, peu importe, puisque tu es revenu bien vivant!

Malgré tout ce qu'elle avait à reprocher à son frère, Geneviève était émue du danger qu'il avait couru; elle avait tremblé pour lui. Et peut-être pressentait elle qu'elle n'avait pas été étrangère à ce duel.

Elle demanda très timidement:

—Quelle est donc cette querelle qui a motivé votre rencontre?

Gaston baissa les yeux, et, comme embarrassé:

—Une calomnie de Guébrohant.... qu'il a rétractée d'ailleurs.

—Contre...... contre qui?

—Contre quelqu'un que j'aime bien; mais ne parlons plus de cela, je t'en prie.

—Si, si! je veux savoir si mes pressentiments ne me trompent pas.

Gaston secouait la tête. Geneviève insista:

—Je te promets de bien garder le secret; mais parle-moi à cœur ouvert....

—Si tu savais de qui il s'agit, tu n'insisterais certainement pas.

—Parle! dit nerveusement Geneviève.

Gaston semble hésiter, très longuement; puis, comme accomplissant une action très pénible:

—Eh bien, Guébrohant avait prononcé devant moi, sans se douter bien entendu que je pouvais l'entendre, une médisance qui court un peu trop le monde depuis quelque temps.

—Et, balbutia Geneviève, il s'agit de quelqu'un qui t'est cher?

—Sapristi! fit Gaston avec mauvaise humeur, tu me forces à parler....

—Oui, je le veux; sans cela, tu finirais par me faire croire qu'il s'agit de moi?

Gaston baissa de nouveau les yeux et demeura silencieux quelques secondes; puis, levant un affectueux regard sur sa sœur:

—J'ai à peine besoin de te dire, ma chère Geneviève, que moi, je ne crois rien de tout cela; mais le monde est méchant, il suspecte les intentions les plus louables.... Et l'on t'accuse, toi....

—Qui ose m'accuser? Et de quoi donc? interrompit violemment Geneviève.

—Personne et tout le monde, répondit doucement Gaston. Le premier qui a osé dire la chose à voix haute, ce pauvre Guébrohant, en est bien puni, et ainsi punirai-je tous ceux qui oublieront le respect qu'ils doivent à la baronne de Candia! Mais permets-moi de te dire que tu agirais sagement, non seulement au point de vue du monde, mais pour le bien de ton ménage, si tu ne laissais aucune prise à la calomnie....

—Je ne te comprends pas, Gaston.... Explique-toi plus clairement.... En quoi peut-on me manquer de respect?

—Ne m'oblige pas à insister.

—Oh si! on ne doit pas dire de telles choses à moitié.

—Tu dois pourtant me comprendre?

—Non, car je n'ai jamais compris le langage des sous-entendus!

—Eh bien! Geneviève, ne t'es-tu pas demandé pourquoi la marquise douairière de Marignac t'a si étrangement reçue la nuit dernière?

Geneviève ne répondit pas. Et Gaston, prenant une allure compatissante:

—C'est que ses amies lui auront répété ce qu'on dit à voix basse, qu'elle l'aura cru et qu'il ne saurait lui convenir de recevoir chez elle la maîtresse....ou, du moins, la femme qu'on dit être la maîtresse de son fils!

—Oh! Gaston!

Geneviève eut d'abord une terrible révolte, et elle frappa l'air d'un geste indigné, comme si elle pouvait se venger de ces inconnus qui la calomniaient; puis elle s'affaissa, accablée, et elle n'eut pas la force de repousser son frère qui l'entourait de son bras gauche et l'embrassait avec de grandes marques de tendresse. Il lui disait:

—Moi, qui te connais, moi qui sais combien tu as l'âme haute, je ne t'ai pas soupçonnée une minute; j'ai deviné que ton pauvre cœur délaissé trouvait une noble consolation dans la respectueuse amitié du marquis de Marignac.... Mais je suis ton frère, moi, je ne suis pas ton mari.... Certes, ton mari n'a aucun droit de se montrer jaloux, et tu pourrais fort bien lui reprocher sa conduite; mais il n'existe pas de mari qui ne soit jaloux de sa femme, même quand il l'a complètement délaissée.... Et si tu savais quelle habileté j'ai dû déployer, cette nuit, pour empêcher le tien de commettre un éclat!

—Vraiment! fit Geneviève avec un sourire amer.

—Hélas! oui, ma chère amie, et je ne doute pas que, pour ramener immédiatement la paix dans ton ménage, tu ne fasses comprendre au marquis de Marignac qu'il devra espacer ses visites, puis les cesser complètement....

—Sont-ce là des ordres que tu viens me porter au nom de mon mari?

—Ce sont des conseils que je te donne du fond de mon cœur.

—Et si je ne les suis pas.

Je crains que tu ne marches alors au-devant d'une catastrophe.

—Eh bien, je te remercie, mon cher Gaston; mais, comme j'ai la conscience absolument pure, je ne redoute rien, ni de mon mari, ni de personne! Je continuerai de recevoir, avec les plus grandes marques d'amitié, le marquis de Marignac, dont mon mari est d'ailleurs l'obligé; et le monde apprendra qu'une femme telle que moi méprise toutes les calomnies!

—Soit, Geneviève, tu continueras de recevoir le marquis et tu continueras de ne pas être reçue ou de l'être très mal par sa mère; si c'est ainsi que tu défends ta réputation et celle de ta fille, libre à toi!.... Mais moi qui aime Blanche, je ne permettrai pas à un semblable état de choses de durer, et je devancerai ton mari pour provoquer le marquis de Marignac d'abord et son cousin ensuite....

—Toi!.... Toi, provoquer Raymond de Marignac?

Geneviève éclatait d'un rire nerveux, saccadé. Et elle répétait:

—Toi!.... Toi!.... Toi!....

Il lui semblait qu'elle revoyait le drame d'Epinay, son frère et Raymond face à face, et ses lèvres brûlaient de dire à Gaston que le marquis de Marignac ne ferait pas un traître l'honneur de se battre une seconde fois avec lui; mais la prudence l'emporta sur l'indignation. Gaston n'avait pas reconnu son adversaire de jadis: il ne fallait pas lui révéler la part que Raymond avait occupée dans la jeunesse de Candia.

Comme s'il avait eu un soupçon, le vicomte interrogea alors:

—Que t'est donc ce marquis de Marignac pour que tu le défendes avec tant de chaleur?.... Tu finirais par me faire croire....

—Ce n'est pas M. de Marignac que je défends, dit-elle, c'est moi même; car, si j'obéissais à tes conseils, je donnerais raison aux calomniateurs. Et, si c'est mon mari qui t'a chargé de me parler, tu peux lui annoncer que je ne changerai rien à ma vie, que M. de Marignac sera toujours reçu ici comme par le passé....

—Je te répète que ton mari ne m'a chargé d'aucune mission. Si j'essaye de t'arrêter sur une pente dangereuse, c'est pour toi et pour ta fille; je ne veux pas qu'on puisse continuer de calomnier une femme qui est ma sœur et en même temps la mère d'une enfant que j'adore!

—Assez! dit fermement Geneviève, je suis seule juge de la conduite que j'ai à tenir. Et je te prie surtout de ne pas mêler ma fille à ces questions irritantes. Je te remercie encore de t'être battu pour moi, ce qui était pourtant bien inutile....

—Pardon, pardon, ma chère sœur, cela était indispensable, au contraire; car j'ai omis de te dire que cette.... calomnie a été dite tout près des oreilles de Blanche. Et ta fille n'aura pas trouvé inutile que quelqu'un ait eu le courage de venger l'injure adressée à sa mère; elle m'a, d'ailleurs, manifesté sa reconnaissance, il y a quelques instants, avec une émotion touchante....

—Ma fille.... Blanche a entendu!.... murmura Geneviève d'une voix étranglée.

C'était trop de secousses à la fois. Et la pauvre femme ne put d'abord interrompre son frère, qui poursuivait avec ironie:

—Blanche n'a sans doute pas les mêmes raisons que toi de se montrer indulgente envers cette orgueilleuse famille de Marignac; et elle a si bien ressenti l'injure que vous réservait si sottement cette folle douairière, que je n'ai plus maintenant aucun doute sur les sentiments que lui inspire M. Hugues de Marignac. Blanche a le cœur haut placé; et ce qui s'est passé cette nuit l'a rendue libre d'une promesse trop légèrement échangée avec un ambitieux....

—Blanche t'a dit?....

—Ta fille ne m'a rien avoué de précis; et je ne suis pas assez sot pour avoir insisté sur un sujet qui lui était aussi pénible; mais j'ai lu dans son cœur.... Et, ce qui va bien te prouver que M. Hugues n'existe plus pour elle, c'est qu'elle m'a permis, avec une adorable candeur, de lui parler de mon amour....

—Ton amour! bégaya Geneviève, suffoquée. Je ne rêve pas!.... Et quand tu me dis que tu aimes Blanche, cela signifie que.... tu l'aimes d'amour!....

—Ah! certes....

Elle eut un long frémissement. Jusqu'alors elle n'avait pas compris....

—Toi......toi, tu aimes Blanche?

—Si étonnant que cela puisse te paraître, j'adore cette enfant. Quand ton mari a décidé de la présenter au monde, comme il déteste les soirées, il m'a prié de la surveiller, de lui servir de chaperon, de frère aîné....Et peu à peu, j'ai été pris à son charme exquis; et, malgré la différence d'âge qui existe entre nous, je me suis juré qu'elle serait à moi....

—A toi! s'écria Geneviève d'une voix rauque.

Elle était épouvantée à cette pensée: sa fille, la fille de Raymond, à l'homme qui avait voulu tuer Raymond!....

—Oui, à moi! déclara Gaston d'une voix fiévreuse. Et réfléchis que tu ne pourrais choisir un meilleur gendre que moi. Je sais tes secrets comme je sais ceux de ton mari; je sais ce que je devrai faire pour qu'une rupture n'ait jamais lieu entre Candia et toi; je saurai aplanir toutes les difficultés.... Par moi, se fera l'union de votre famille. Et moi, qui n'ignore pas que tu n'aimes plus au monde que ta fille Blanche, je consentirai à vivre avec toi, à te laisser jouir librement de ta fille.... Je ne te demande pas une réponse immédiate, tu as sans doute besoin de te faire à cette idée; mais, tu y viendras de toi-même.... J'ai déjà l'autorisation de ton mari, j'aurai bientôt le consentement de ta fille....

—Mais tu n'auras jamais le mien, jamais, entends-tu! s'écria Geneviève avec une soudaine violence.

Elle se révoltait à la fin et se sentait une indomptable énergie pour empêcher un sacrilège. Elle se relevait de la stupéfaction où l'avait jetée l'audace de son frère:

—Et tu me connais bien peu si tu t'imagines que tu parviendras à me vaincre: pas plus devant tes menaces que devant tes hypocrites déclarations d'amitié, je ne céderai jamais, jamais!

—Morbleu! fit Gaston avec un mauvais rire, exposez donc votre vie pour les femmes!

—Ah! Ton duel! Ton bras en écharpe! répliqua Geneviève en haussant les épaules. Comédien!

Gaston se leva vivement et alla s'assurer que personne n'écoutait aux portes du boudoir, et il fit tomber de grosses tentures pour amortir encore le bruit des voix. Et ricanant et se baissant comme une bête féroce prête à s'élancer.

—Va! va donc! Ne te gêne pas pour me montrer jusqu'à quel point tu es reconnaissante envers moi....

—Reconnaissante envers toi! O Dieu! Comment de telles paroles peuvent-elles se trouver dans ta bouche! Penses-tu donc que je sois dupe de tes intrigues?.... Ah! que j'ai été sotte et faible de trembler aujourd'hui pour toi quand j'ai appris ce duel.

A continuer.

Péroraison du discours d'un brave homme d'oncle à son brigand de neveu:

"Enfin, monsieur, au lieu de faire de belles promesses que vous ne tenez jamais, il vous siérait de n'en pas faire... et de les tenir."

On parlait d'un imbécile.

—On ne voit plus K....

—Il y a huit jours qu'il ne sort pas. Un gros rhume....

—De cerveau?

—Flatteur, va!

Un monsieur, descendant au Bureau de l'hôtel, furieux:

—Garçon, j'ai encore tué une punaise, cette nuit, dans ma chambre!

—Bravo! monsieur, bravo! fait le garçon. Comme dit le patron, c'est une de moins que vous trouverez dans le potage.

QUE VEUT DIRE CELA?

Au cours du dernier mois, les fameuses affaires de la King's Royal Germetuer Co. ont augmenté de plus de moitié; et des ordres considérables lui viennent de partout. Le 20 février, I. L. Lyon & Cie, de la Nouvelle-Orléans lui ont donné une commande qu'ils ont payée comptant, de sept mille deux cents bouteilles à livrer de suite.

Cela veut dire:

1. Que lorsque des hommes comme le général Longstreet, le Général Turner, le Gouverneur Hubbard, le Colonel Avery, le Rév. W. G. E. Cunningham, le Rév. T. B. Hawthorne, et le Rév. Sam Jones font l'essai d'une médecine et en parlent de la façon la plus favorable, le peuple les croit.

2. Que le Germetuer a fait tout ce que ces plus ardents amis ont déclaré qu'il ferait.

3. Que le remède a triomphé de la Grippe, du Rhumatisme, de la Dyspepsie, de la débilité Nerveuse, de l'Insomnie, des affections de reins, de l'asthme, des maux d'été, des catarrhes dans tous les cas où l'essai en a été fait.

4. Que la découverte du Germetuer est la plus précieuse contribution de ce siècle à la science médicale.

Comme médecine de printemps, il n'a pas d'égal; il fortifie l'estomac, facilite la digestion, tonifie le système, et ainsi donne santé et bonheur. Sous ce rapport nul remède ne lui peut être comparé.

Le Germetuer n'est pas un nauséabond composé; mais aussi agréable à boire qu'un verre de limonade. Le malade l'aime et attend anxieusement l'heure de le prendre.

A vendre $1.00 la bouteille chez tous les pharmaciens.

—FABRIQUÉ PAR—

King's Royal Germetuer Co.,

ATLANTA. GIE.

AMUSEMENTS.

Avis Spécial.

Salle du New Orleans City Park Association d'Amélioration.—Nouvelle-Orléans, 29 av il 1892.—Le Festival qui devait avoir lieu le dimanche et lundi 1er et 2 mai, au bénéfice du Parc, est renvoyé à cause du temps incertain, au DIMANCHE et LUNDI, 29 et 30 mai.

Tous les billets vendus sont valides pour l'occasion.

Par ordre;

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

avril 29 29 30—mai 1 et 2

Bureau de la Louisiana Tanning Company, 120 rue Sud Peters, Tannerie: Prom nade Carondelet, entre Broad et White. Nouvelle-Orléans, 28 avril 1892.—Avis est par le présent donné qu'à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue au bureau de la compagnie ce 28ème jour d'avril 1892, à 1:30 heures P. M. la résolution suivante a été unanimement adoptée, à savoir:

Sur motion de John M. Coos, il a été ordonné que la réunion générale de cette corporation soit tenue au bureau de la compagnie le premier jour de juin 1892, à midi, pour prendre en considération et aviser aux moyens de diriger une liquidation des affaires de cette corporation, et en cas qu'une dissolution soit décrétée, de choisir par la voie du scrutin trois commissaires qui liquideront ses affaires.

En conséquence, une réunion générale des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, le jour, la date et à l'heure comme il est spécifié dans la résolution ci-dessus pour les causes également spécifiées.

A. CASAGNE, Président.

A. B. LACOSTE, Secrétaire.

29avril—29 à date.

Bureau de la "New Orleans Brewing Association," 194 rue Commune, Nouvelle-Orléans, 29 avril 1892.—Conformément à l'article 4 de la charte de cette Association, une élection des Directeurs aura lieu MARDI, 10 mai 1892, de 10 heures à 2.

ERNEST FRAGST, Secrétaire.

30 av—30 au 10 mai

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Louis T. Copping vs. Marie Eugénie Bienvenu, femme séparée en propriété de Amédée Gaschet de l'Isle et son dit mari pour l'aider et l'autoriser en ceci.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,046—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro cinq dans l'îlet borné par les rues Robertson, Columbus, Kerlerec et Villeré, sur un plan dressé par E. Bergi, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1850, déposé au bureau de C. C. Ladreyera, alors notaire en cette ville, d'après le plan No 2 de son livre de plans, lequel lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée connue comme No 269 de la rue du Camp.

Orleans Manufacturing Co. vs. T. W. Bothick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,000.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Drown, curateur de Thomas W. Bothick, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord, Calliope, St-Charles et le Cercle Lee, désignée par la lettre B, sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, daté le 11 octobre 1881, annexé pour référence à un inventaire fait par B. Ory, notaire en cette ville du 8 au 19 octobre 1881, et mesurant, suivant le dit plan, un pied américain, vingt cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses portent le numéro municipal 269 rue Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 av—19 26—mai 3 10 17 21

WHITNEY NATIONAL BANK

OF NEW ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,196,849 71
Surtirages		1,788 71
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		500,000 00
Prime sur les bons sus-dits		110,000 00
Autres actions		100 00
Meubles et installations		3,067 00
Fonds de rédemption cinq pour cent		18,000 00
Prêts sur demande	276,851 02	
Echange	361,056 55	
Comptant y compris des chèques du d'autres banques	1,324,0[illegible]	$6—1,961,965 4[illegible]
Total		$4,890,470 96

PASSIF.

Capital action		$400,000 00
Fonds de surplus (maintenant augmenté de $25,000)		300 000 00
Profits indivis		23 500 00
Dividendes non payés		18,490 00
Circulation		360,000 00
Dépôts	$2,950,781 16	
Dus par des banques et banquiers	839,789 76	—3,790,570 96
Total		$4,890,470 96

JAMES T. HAYDEN, Président.

PEARL WIGHT, Vice Président.

J. M. PAGAUD, JR., Caissier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et droit d'occupation.

Simon Siess vs. Samson Cerf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 35,21[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 9 mai 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir

1° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Samson Cerf au bail du local No 60 rue Magazine le dit bail étant à raison de $35 par mois, payable mensuellement et finissant le 30 septembre 1892.

2° Et en cas que le dit bail ne soit pas vendu à prime, alors le droit d'occupation du dit local du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1892. (L'acquéreur du dit droit d'occupation n'étant responsable d'aucun loyer, le propriétaire du dit local ayant été payé en plein pour le loyer jusqu'au 30 septembre 1892.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 avril—28—mai 2 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du premier district.

Jean Marie Gelé vs Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,781.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et 1 Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent et à dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie Camp, Girod et Magazine, désigné comme lot No Un et mesurant, au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julie sur quatre-vingt seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme Veuve Madeline Dias, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cernibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 avril—27—mai 4 11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptoir et buvette et vins, liqueurs, etc.

M. et Mme F. Sharp versus Arthur Chapron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,603—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le VENDREDI, 6 mai 1892, à 1 heure ci après désignée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, coin Bassin et Douane, à 10 heures A. M.,

Un comptoir de grande valeur et buvette, etc.

A mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale Chartres, à 11 heures A. M.

Un assortiment varié de whiskies, vins, liqueurs etc.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 avril—25 30—mai 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District connue comme le People's Theatre.

L. Luderbach versus People's Theatrical Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,697—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Camp, Sixième et Magazine, deux desquels sont désignés par les numéros 10 et 11, sur un plan de B Sachard, voyer, conformément à un acte pardevant J. M. Benteregel, notaire, le 26 avril 1860, Livre 113, Folio 171, et l'autre par le numéro 1, sur un plan de Ferguson, voyer, d'après un acte passé pardevant Paissarlaus, notaire, le 13 juin 1858, Livre 70, Folio 20, chacun mesurant trente pieds au pouce et une ligne sur la rue Magazine sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 avril—25—2 9 16 23 28 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif

Rare occasion d'investir dans une propriété rémunérative, centralement située.

Connue comme local No 42 RUE UNION

Maintenant louée à bail à bons termes jusqu'au 30 septembre 1892.

L'acquéreur, néanmoins, aura le privilège de prendre la dite propriété sujette au dit bail ou de le faire canceller.

Dans l'affaire de

Mlle A. Denègre vs Mme M. S. Weilham!

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35 174—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et la dépendances qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 1, sur un plan du dit et d'autres lots, fait par W. T. Thompson, voyer, annexé à un acte en l'étude de H B Cenas, notaire, lequel lot mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Union, vingt trois pieds de largeur dans le fond, sur cent dix pieds un pouce de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et cent-huit pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Carondelet.

La bâtisse sur le dit lot de terre étant connue comme le No 42 rue Union.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 avril—5 12 19 26—mai 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Premier District.

Jos. A. Dare vs. C. J. Johnson et T. B. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre situés et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pearl, maintenant Commerce, Tchoupitoulas, Delord et Louisa, maintenant Calliope, désignés par les lots Nos trente-et-un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, déposé au bureau de A. Mazureau, ex-notaire en cette ville, et les Nos trente-cinq, trente six et trente-sept, sur un plan paraphé par le shérif et déposé au bureau de H. B. Cenas ex-notaire public en cette ville. Les Nos trente-huit et trente neuf, sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, daté le 6 novembre 1834, et déposé pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville, les dits lots de terre mesurant comme suit: Lots Nos trente-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-sept, mesurant chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Pearl, maintenant la rue Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds six pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos trente-huit et trente neuf ont chacun vingt-et-un pieds de face à la rue Pearl, maintenant rue Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1 8 15 16 22 29—mai 6 7

AVIS est par le présent donné, en vertu de l'Article 43 de la Constitution, qu'une demande sera adressée à l'Assemblée Générale de la Louisiane, à sa prochaine session, pour le vote d'une loi abrogeant l'Acte No 71 de 1870, session extraordinaire, lequel crée un Bureau d'Inspection de Farines pour la ville et le port de la Nouvelle-Orléans et pourvoit à l'inspection des farines à la Nile-Orléans.

JAC. TRAUTMAN, Chairman, Comité des Farines, Board of Trade de la Nlle-Orléans, Lmt.

29 avril—6f en 30 j

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant par l'intermédiaire du Bureau de Liquidation, à reculer, s'il est nécessaire, le paiement des bons et certificats de bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans, échéant le 1er juillet 1892, jusqu'au 1er août 1892, 1er janvier 1893, 1er mars 1894, et à tous autres bons ou certificats de bons, s'il en existe, échéant avant le 1er mai 1894. Les dits délais seront fixés aux taux d'intérêt et aux termes et conditions convenus à l'amiable avec les porteurs des dits bons et la Ville de la Nouvelle-Orléans sera autorisée à émettre pour les dits bons arrivant à échéance des bons et certificats de bons portant le taux d'intérêt tel qu'il sera réglé d'un commun accord, ou à donner l'endossement nécessaire sur les dits bons arrivant à échéance, indiquant la date du délai et le taux de l'intérêt, les termes et conditions des délais accordés.

12 avril—1f p s en 30 j

Avis.

AVIS est par le présent donné par l'Orleans Levee Board de son intention de présenter à l'Assemblée Générale de la Louisiane un bill pour amender la section 6 de la loi No 93 de 1890.

28avril—28—1 f p sem pen 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Gages! Gages!

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet.—LUNDI, 2 mai 1892, et les jours suivants, à 11 heures A. M., il sera vendu chez Mme Veuve Angladé, prêteur sur gages, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, comprenant diamants, montres en or et en argent, chaines de toutes descriptions, fusils, revolvers, argenterie, plaqués et de fantaisie et autres articles fins.

Conditions—Comptant. 19 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI

DOUBLE CORPS DE LOGIS

Dans le Quatrième District,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de Frank Masina.

No 34,886—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur—Bureau No 3 1½ rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhees, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 avril 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci après, savoir—

Un certain lot ou certaine portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Première, Laurel et Philip, lequel dit lot ou portion de terre forme l'encoignure des rues Constance et Première et est désigné par le No Un sur un plan dressé par A Sinott, architecte, le 3 décembre 1852, déposé au bureau de William Shannon, notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère, et le dit lot mesure, au mesure américaine, 48 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et façade sur la rue Première de 84 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli double corps de logis presque neuf, ayant 6 chambres, une bâtisse en bois à deux étages attachée à la maison principale, avec trois chambres, une bâtisse à un étage faisant face à la rue Constance servant comme atelier de peinture, le tout couvert en ardoises, gaz, deux citernes, lieux d'aisance hangars, entrée pour voitures, etc etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alexandre Sens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31 211—Division "C".

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Bureau, No 58 rue Camp—SAMEDI, 28 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus décrite, Division "C", en date et signé le 12 avril 1892, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans la paroisse St-Tammany, à Slidell, Louisiane et étant un certain morceau de terre désigné par le lot numéro 10 dans la Section 4 T. 9—8. R.—14 E. district Greensburg de la Louisiane et ayant 20 acres—borné au nord par Dorothée Gaines, au sud par Alexandre Nicholas et Adam Borne à l'ouest face au Bayou Vincent et à l'est par Mme Frederick, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ONORATO & STUART, Encanteurs.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 22 28

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Désirablement Situées

Dans le Deuxième District.

Nos 113 et 115 rue Ste-Anne, Entre Bourgogne et Dauphine—Cottage à deux corps de logis, à un étage, loué $15 par côté.

No 188 rue Dauphine, près Ste-Anne—Maison à deux corps de logis, à un étage, loué $10 par côté.

No 75 rue Dumaine, entre Royale et Bourbon—Maison à un étage avec entrée pour voiture, loué $14 par mois.

Louis Mangin

vs

Julie Mangin et als.

No 35,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 3 1½ rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 28 avril 1892, par l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Dauphine et Bourgogne, suivant un plan de N. Touzé, architecte, en date du 26 mai 1853 et déposé à l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan 52, livre de plans No 6—36 pieds 11 pouces et 6 lignes de face rue Ste Anne, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à un étage à deux corps de logis, ayant sur chaque côté trois chambres, et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, ayant trois chambres de chaque côté; waterworks, cuve, petits lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc., loué à $15 chaque côté; connu par les numéros municipaux 113 et 115 rue Ste-Anne.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Ste Anne, Bourgogne et Dumaine, mesurant, conformément à un plan de M. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 décembre 1857, annexé à un acte pardevant M. De Armas, notaire, le 2 mai 1861; 32 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dauphine, sur une première profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Ste-Anne de 53 pieds 3 pouces et 4 lignes, s'étendant sur la ligne de la propriété de Mlle Estelle Malochée, et rétrécissant en largeur de 10 pieds 5 pouces et 2 lignes, et mesurant seulement sur la dite ligne 21 pieds 8 pouces de largeur dans le fond et 90 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Dumaine. Les améliorations consistent en une résidence à deux corps de logis, et à un étage, connue par le numéro municipal 188 de la rue Dauphine, ayant deux chambres et cabinet de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, etc; louée $10 chaque côté.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 6, borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St Philippe, sur un plan de Joseph Pilié voyer, en date du 22 janvier 1825, et touche au lot No 3 et mesurant en pied français 25 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations consistent en une bâtisse ayant quatre chambres, entrée pour voiture, Waterworks etc., connu par le numéro municipal 75 rue Dumaine. Louée $14 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste du prix par paiements égaux en un et deux ans de crédit portant intérêt à raison de sept pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter le paiement du dit crédit, les clauses d'assurances et de non aliénation, etc.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, par devant John R. Legier, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes de 1892, ou une de leur enchère, et possession devant être donnée au moment de la terminaison de l'acte de vente. Les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent avec les encanteurs au moment de la vente pour lier la vente.

30 avril—30—mai 7 14 21 24—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Bâtisse en briques à deux étages,

No 7 rue des Français, entre Esplanade et Champs-Elysées.

Succession d'Antonio Grego.

No 35,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1½ rue Carondelet—SAMEDI, 4 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro 3, borné par les rues Français, Decatur, Esplanade Levée et Champs-Elysées, le dit lot mesurant, au pied anglais 36 pieds de face à la rue Français sur 128 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 7 rue Français, ayant au rez-de-chaussée deux grandes chambres et en haut quatre chambres; une cuisine en briques à deux étages attenant au corps-de-logis principal, ayant cinq chambres, deux chambres au rez-de-chaussée et trois chambres à l'étage supérieur, balcon en fer sur le devant, grande porte cochère, cour pavée, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc. Etant la même propriété acquise par le dit défunt par achat de Charles G. Lyons et William Scott, par acte passé pardevant M T. Ducros, notaire le 17 avril 1884, enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 119 folio 388.

Conditions—Comptant sur adjudication.

L'acte de vente pardevant M T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 avril—30 mai 7 14 21 28 juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE VASTE

—ET—

IMPOSANT

Magasin en briques à quatre étages,

No 269 RUE DECATUR,

—EN FACE DU—

Marché Français aux Légumes,

Ensemble avec toutes les Machines et le Moulin qui s'y trouvent contenus et adaptés à la manufacture de Vermicelle, Macaroni, etc.

LE TOUT EN BLOC.

Joaquin Sambola

—vs—

Ses Créanciers.

No 32,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1½ rue Carondelet—SAMEDI, 28 mai 1892 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, machine, moulin, etc., à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans l'îlet borné par les rues Decatur, anciennement Vieille-Levée, Ursulines, Chartres et St-Philippe, dans le deuxième district de cette ville, mesurant, en mesure française, cinquante-deux pieds de face à la rue Decatur sur cent soixante-dix-huit pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un vaste et imposant magasin en briques à quatre étages récemment construit et récemment occupé par Joaquin Sambola comme manufacture de vermicelle, macaroni, etc., etc., connu par le No municipal 269 rue Decatur. Ensemble avec la propriété décrite ci-dessus seront vendus la machine et le moulin pour la fabrique du vermicelle, du macaroni, etc., qui y sont contenus, comprenant en partie deux machines à vapeur, une bouilloire à vapeur, deux reel ovens, an scrap et passing cracker cutter, une machine pour la pâte, un dough mixer, des rouleaux, breaks, endless screw mixer, shafting pulleys, belting, etc., etc.

Termes et conditions—L'acheteur assumera le paiement d'une rente foncière perpétuelle de cinquante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance à partir du premier jour de mai prochain (1892), au Très Révérend Archevêque actuel de la Nouvelle-Orléans et à ses successeurs à l'archevêché à perpétuité, et rachetable par l'acquéreur ou ses représentants pour la somme de douze mille piastres (le capital stipulé de la dite rente), payable en une seule fois, exclusivement de tous arrérages de rente qui pourraient être dus au moment du dit rachat, à la communauté des dames religieuses des Ursulines de cette Paroisse, en cette ville, qui a plein pouvoir de recevoir le dit capital et accorder main levée des privilèges et hypothèques pesant sur cette propriété pour garantir le paiement de la dite rente perpétuelle et le capital d'icelle; l'acquéreur assumera aussi la réversion du dit privilège et hypothèque, ainsi que toutes les obligations du contrat de rente entre le Révérend Léon de Necker, ex-archevêque à la Nouvelle-Orléans et feu Antoine Abat, passé pardevant Théodore Seghers, ex-notaire de cette ville, le 22 mai 1831, et assumés successivement par les propriétaires subséquents et possesseurs de la dite propriété, à savoir:

Dominique Seghers par un acte pardevant Carlisle Pollock, ex-notaire de la date du 18 juillet 1831; Francisco Sambola par acte pardevant C. V. Foulon, ex notaire, de la date du 9 décembre 1848 et Joaquin Sambola par acte pardevant A. J. Lewis, notaire, le 25 novembre 1876; et la balance du prix de vente s'il y en a, excédant le dit loyer capital de douze mille piastres COMPTANT; l'acquéreur déposera dix pour cent du prix d'adjudication entre les mains de l'Encanteur pour garantir et lier la vente, l'acte de vente sera passé pardevant Mo Cel T. Ducros, notaire public.

23 avril—23 30—mai 7 14 21 28

AVIS est donné par la présente que demande sera adressée à la Législature, dans sa prochaine session, pour qu'elle vote une loi amendant l'Acte No 128 de 1890, relativement au taux de l'intérêt établi sur les bons, en vertu de jugement, tel que, l'ordonne le dit Acte et l'Acte No 67 de 1884, de façon à élever l'intérêt porté par les bons dont il est question dans les dits Actes, à 5 pour cent, au lieu de 4 pour cent.

12avril—1f p s en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande Presse à Coton des Classers.

Sans réserve.

J. B. Lafitte vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 22 avril 1892, rendu dans l'affaire ci-dessus.

La grande presse à coton "Classers" telle qu'elle est actuellement dans la bâtisse rue Franklin, entre Gallione et Euphrosine. Elle était connue précédemment comme la Champion Cotton Press construite à la fonderie de Scott aux Reading Iron Works, Reading, Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus forte presse au monde, excepté son duplicata à Galveston, Texas.

Conditions—Comptant avant livraison; 10 pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur devra enlever la machine avant le 20 mai 1892 et réparer à ses frais toutes les avaries des murailles banquettes etc. qui seraient faites en enlevant les machines.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, Esq., aux frais de l'acquéreur.

24 avril—24 25—mai 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

—DE—

Trois Résidences en bois à deux étages

Coin nord-ouest des rues Claiborne et Orléans.

Et quatre morceaux de terre à Morgan City.

Succession de Mme Odile Morel, femme de Eugène Petit.

No 33,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus Division D rendu le 21 mars 1892 et signé le 29 mars 1892, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Les trois résidences à double corps de logis en bois à deux étages dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste Anne et Orléans, formant le coin N. O. des rues Claiborne et Orléans, Nos 229 231 et 233 rue Orléans et 145 rue Claiborne, chaque double corps de logis ayant 6 chambres, cour pavée, citerne et lieux d'aisance.

Le lot de terre sur lequel elles sont bâties est désigné par le No 15 dans l'îlet No 76, sur un plan par Bourgerol, voyer, daté le 10 mai 1839, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Félix de Armas, ex-notaire en cette ville, le dit lot mesure en mesure américaine 29 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne sur 95 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue Orléans et entre lignes parallèles.

Elles sont à un îlet du marché Tremé, et adaptées pour les affaires et comme résidences, et sont rémunératives, se louant sans bail à raison de $5 6 par au

2° Un certain morceau ou lot de terre situé dans la paroisse Ste Marie, à Morgan City, dans cet Etat faisant face à la voie ferrée du Morgan Louisiana and Texas R. R. mais tenant le Southern Pacific R. R. le dit lot de terre ayant 50 pieds de face à l'avenue Orléans sur 80 pieds de profondeur, étant partie du lot de terre No 1 dans l'îlet No 4, d'après un plan de la dite ville, dressé par A. L. Fields, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant.

3° Un certain morceau ou lot de terre situé dans la ville de Morgan City paroisse Ste Marie, dans cet Etat, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, dépendances et privilèges y appartenant, connu et décrit comme le lot No 9 dans l'îlet No 5, borné par les rues Deuxième, Trois, Everett et le Morgan Louisiana & Texas R. R., actuellement le Southern Pacific R. R., mesurant 51 pieds 10 pouces de face au dit chemin de fer, sur une profondeur de 87 pieds sur un côté et 100 pieds sur l'autre, le tout d'après le plan de Barnes.

4° Un certain morceau ou lot de terre situé à Morgan City, dans la paroisse Ste Marie, dans cet Etat connu et désigné comme le lot No 10 de la dite île No 5.

5° Un certain morceau de terre connu, désigné et décrit comme les portions sud ou portions des lots Nos 6 et 7 dans le block ou îlet No 7, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans la ville de Morgans City, dans la paroisse Ste Marie, dans cet Etat, commençant et courant du coin de l'Avenue Fédérale, une distance de 108 pieds 4 pouces et 4 lignes, au face sur le chemin de fer à la ligne du lot de A. Vitterman, puis en arrière de à rue du chemin de fer sur la ligne Vitterman, une distance de 75 pieds 11 pouces et 1 ligne, puis de la ligne tournée à travers l'avenue Fédérale, une distance de 100 pieds, de là sur l'avenue Fédérale jusqu'au coin de la rue du chemin de fer, une distance de 110 pieds 3 pouces, le tout conformément au plan de Barnes de la ville de Brashear, actuellement Morgan City.

Termes et conditions—Pour les propriétés de la Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant la balance à un crédit de 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour faute de paiement des billets, les améliorations seront tenues assurées et la police sur les propriétés transférée aux détenteurs ou détenteurs des billets et toutes les autres clauses de garantie usuelles et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1892.

Pour la propriété à Morgan City, comptant, et l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes pour l'année 1892.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente des acquéreurs.

Actes de vente pardevant H. L. Garland, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 9 16 23 30—7 mai

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois très rémunératif

Rue Perrier, près Constantinople, à un îlet de la ligne des chars de la rue Prytanée.

Succession de Francis Johnson.

No 34,692—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau, 164 rue Commune—SAMEDI, 7 mai 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 mars 1892, dossier No 34,692, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu à l'encan—

Le joli cottage double en bois Nos 66 et 68 1½ rue Perrier, entre Constantinople et Austerlitz, ayant de chaque côté 4 chambres; le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan fait par D. E. Seghers, daté le 2 novembre 1876, déposé en l'étude de A. J. Armstrong, notaire, comme plan No 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Perrier sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Les taxes de 1892 devant être assumées par l'acquéreur, dix pour cent seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

2avril—2 9 16 23 30—mai 7

PAR E. A. BLAKELY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu du restaurant bien connu, "Royal Restaurant" No 59 rue St-Charles.

Vente de syndic.

Dans l'affaire de Nick Schneider vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division C—No 35,277.

PAR E. A. BLAKELY & CO., E. A. Blakely, encanteur—Bureau No 175 rue Commune, MARDI, 3 mai 1892, à 11 heures A. M., au local No 59 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, rendu et signé le 20 avril 1892, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu entier du restaurant consistant d'un grand range, une bouilloire horizontale, tables, chaises, verrerie, coutellerie, porcelaine, etc. Aussi, un moteur électrique et éventails.

Un lot de comptes ouverts, le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

21 avril—21 30—mai 3

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6 three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr T-stat a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public, annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide tache le moins possible ce que les draps de lit dont on doit les imbiber quand ils sont ensuite couverts d'une de punaisicide, et les linges des matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y a en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 cents—et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

16 juin—